

**RELEVÉ DU GROUPE DE TRAVAIL – « FINANCES » DU 27 FÉVRIER 2014**

*Elus présents :*

*Dominique Adenot (animateur) - Pierre Bordeaux (animateur) – Xavier Lemoine – Jean Luc Leclercq.*

*Excusés : Philippe Laurent et François Pupponi (animateurs)*

**Cadrage et organisation du travail**

---

**Dominique Adenot**

- Problématiques soulevées : 1) Comment donner les moyens à la MGP de porter des politiques stratégiques et des projets structurants 2) Quelle autonomie financière des territoires

- Méthode proposée :

. Travailler à l'analyse des points posés par la loi MAPAM (ressources de la MGP, articulation MGP – communes, articulation MGP – territoires, ressources des communes) -> Comment traduire l'autonomie des territoires par des dispositions financières spécifiques ?

. S'agissant de l'hypothèse de suppression des départements, mesurer les volumes financiers en jeu sans valider cette hypothèse

- Les règles financières et fiscales relatives à la création de la MGP doivent être comprises par tous.

- La question du calendrier (rapports, ordonnances, Pacte financier et fiscal) et celle de la mobilisation des moyens est essentielle.

- Plusieurs questions doivent être soulevées par le GT :

- Que recouvrent réellement les ressources de la MGP (ex : quid de l'ex part départementale de TH ?)
- Quels seront les règles et indicateurs prévalant pour le pacte financier et fiscal ?
- Quels poids financiers respectifs pour les communes et les territoires au sein de ce pacte ?
- Comment se représenter l'ensemble des futures dotations métropolitaines (AC, DTM, garanties communales, etc.), tant au niveau du fonctionnement, que des investissements locaux accompagnant les grands projets structurants dans les CDT notamment.

**Pierre Bordeaux**

- La problématique de solidarité est au cœur de la commission développement et solidarités depuis la création du syndicat.
- Il nous faut nous interroger sur le positionnement de notre travail avec le présent GT afin de traiter en parallèle les conséquences de la MGP quant au FSRIF et au FPIC, la question du fonds de péréquation interdépartemental et celle du fonds d'investissement métropolitain, s'il y a lieu.

**Marie Deketelaere-Hanna**

- Le travail des groupes thématiques va contribuer à très court terme au cahier des charges qui sera présenté au Préfet le 13/3, après validation par le CS du 7/3.

- Présentation de l'équipe-projet, mise en place auprès du groupe de préfiguration et des groupes de travail
- Les questions posées dans ce groupe sont bien entendu liées à celles du groupe « structure juridique et compétences des territoires », et le Président de Paris Métropole a insisté sur la nécessaire transversalité des travaux.

## Finances

---

### Xavier Lemoine

- Nécessité effective d'une interaction permanente entre les GT
- Il est prioritaire de mieux cerner le statut juridique des futurs territoires avant de faire des hypothèses quant aux mécanismes financiers, qui doivent être au service du projet politique.
- Il faut savoir ce que la MGP fera et ce qu'elle fera faire.
- Comment cela se passera-t-il pour Paris ? Et qu'est-ce qu'il reste à la Région ? N'y a-t-il pas une rationalisation à opérer ?

### Jean-Luc Leclercq

- Il est difficile de travailler tout de suite sur le financement de "territoires" et de compétences que nous ignorons aujourd'hui.
- Il paraît souhaitable de démarrer nos travaux sur la base des compétences transférables à la MGP au regard de la Loi et donc connues à ce jour, et par déduction des compétences restant aux communes, en se laissant des possibilités d'évolution en rapport avec les travaux du groupe qui traite des compétences des territoires, et avec les avancées obtenues.

### Stéphane Le Ho

- Le cadre MGP est contraignant : comment maintenir une autonomie de décision pour le territoire ? Celui-ci doit à la fois être exécutant et exécutif : « un aigle à une seule tête avec deux corps ». Les politiques menées à l'échelle des territoires devront nécessairement faire l'objet de différenciation.
- Les ressources de la MGP (les « 4Mds euros ») recèlent un effet mirage : quelle est la ressource supplémentaire qui permettra d'assurer les fonctions métropolitaines ? quelle sera la bonification de la DGF ? de la dotation d'intercommunalité ?
- Nécessité de procéder rapidement à quelques simulations, sur la base d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) « à blanc ». L'Etat peut délivrer les informations sur le volet recettes de la MGP sans attendre.
- Prendre garde aux 19 CLECT en 2015 qui pourraient jouer contre le dispositif ainsi qu'à l'année fiscale de référence pour l'élaboration du PFF et les garanties de ressources attribuées tant aux communes et aux territoires.

### Hugo Bevort

- Les dispositions financières ont été le parent pauvre de la réflexion du législateur (pas d'étude d'impact, de simulations, un renvoi en LF).
- Comment les 3 composantes de la DTM pourront-elles être assurées par les ressources de la MGP ?
- Quelle interface entre la CLECT et la mission de préfiguration ?

- Sujet majeur = accès à l'information, aujourd'hui asymétrique. Il faut revendiquer un accès total et transparent aux données de l'Etat.
- L'article 55 de la loi prévoit une remise du rapport en juillet 2014. Le PFF n'interviendra qu'une fois la MGP installée
- Les premières estimations de PM sur les ressources de la MGP ont été contestées par la Ministre, à qui la « charge de la preuve » incombe désormais.
- Il faut élucider la question de la part départementale de la TH qui est intimement liée à la fiscalité pesant sur les ménages.
- Le vote des budgets municipaux est une étape clé du calendrier.

#### **Dominique Adenot**

- La question des syndicats de services urbains (eau, électricité, chauffage..) est absente des réflexions financières à ce stade. Les masses financières en jeu sont pourtant loin d'être anodines. La question peut se penser différemment : si un territoire « hybride » voit le jour, comment peut-il porter ces politiques publiques ?
- De la même manière, si le territoire « à deux corps » n'existe pas, quelles sont les autres hypothèses à approfondir ?
- Comment va travailler l'Etat ? Il faut que la DRFIP produise en transparence les données à mobiliser.

#### **Marie Deketelaere-Hanna**

- Les syndicats ont demandé à être associés à la préfiguration

#### **Pierre Bordeaux**

- La question des syndicats doit-elle être ouverte à ce stade ?

#### **Xavier Lemoine**

- L'échelon métropolitain doit-il faire ou faire faire ?
- Déconnecter portage politique et portage fiscal
- Le chapeau / préambule de la feuille de route du GT devra affirmer le principe nécessaire de transparence quant aux données et aux systèmes d'acteurs
- Rôle important de ces syndicats, les impliquer dans les travaux selon une bonne temporalité

#### **Jean-Pierre Chauvel**

- Eviter de doubler entre le travail de l'IAU et celui de l'Etat, qui doit fournir les données

#### **Dominique Adenot**

- Les communes ont besoin de visibilité pour construire leur budget 2016
- Ne faut-il pas imaginer pour elle une garantie minimum, un « bouclier » ?
- Les 4 Mds suffiront-ils à « faire tourner la machine » ?

#### **Stéphane Le Ho**

- Demander à l'Etat d'engager rapidement des travaux sur le volet recettes, et de fournir les comptes administratifs des collectivités

Hugo Bevort

- Etre très attentif au calendrier : définir ce qui doit être fait avant l'été
- Les garanties pour les communes ne doivent pas aller contre l'intégration

Marie Deketelaere-Hanna

- La délégation pourra demander, lors de la rencontre avec le Préfet, que la DGCL, la DRFIP et la DRIEA fournissent toutes les données nécessaires ; c'est une traduction concrète du copilotage et ainsi les agences pourront se concentrer sur d'autres travaux

**Dominique Adenot**

- Ce point doit effectivement faire partie du cahier des charges.

**Pierre Bordeaux**

- Lors des entretiens avec le Préfet et ses services, nous pourrions poser plusieurs interrogations liées d'une part :
  - o aux questions de confiance, de transparence et donc d'accès équitable aux données et informations pour Paris Métropole, car se sont des facteurs essentiels pour travailler de manière efficace, à plus forte raison dans ce délai très court.
  - o au système d'acteurs qui va se mettre en place pour mieux identifier nos interlocuteurs et les compétences et informations qu'ils pourront mettre à disposition, de plus certains acteurs traditionnels avec lesquels nous avons des habitudes de travail et de confiance comme la DGCL seront-ils des partenaires de la mission de préfiguration et le cas échéant à quel échelon ?
  - o de vérifier aussi la manière dont allons aborder la question essentielle des CLECT
- D'autre part, et c'était l'essentiel de la note de présentation, nous devons peut-être aussi aborder avec les services du Préfet les questions formulées dans la note de cadrage comme
  - o Ce que recouvrent réellement les ressources de la MGP (ex : quid de l'ex part départementale de TH ?)
  - o Quels seront les règles et indicateurs prévalant pour le pacte financier et fiscal ?
  - o Quels seront le poids financier respectif pour les communes et les territoires au sein de ce pacte ?
  - o Ou encore de quelle manière pourrions-nous évaluer pour en avoir une meilleure appréhension l'ensemble des futures dotations métropolitaines (AC, DTM, garanties communales, etc.)
- Enfin la question de la hiérarchisation des priorités en matière de questions financières est important car comme l'a bien indiqué Xavier Lemoine, nous ne serons pas en mesure de tout traiter immédiatement, là-dessus nous devons donc avec le Préfet établir une planification de travail, dans ce cadre d'ailleurs, la question essentielle des syndicats techniques peut être abordée.

Pauline Malet

- Comme pour le groupe « structure juridique et compétences des territoires », la présente réunion donnera lieu à un relevé et à un enrichissement de la fiche thématique

#### **Les principaux points à retenir**

---

- Lien intrinsèque entre le travail de ce GT et celui « structure juridique et compétences des territoires », certains travaux financiers nécessitent en amont ses positionnements
- Préciser l'origine et la répartition des recettes de la MGP
- Exigence de disposer des données à fournir par les services de l'Etat
- Sécuriser la situation des communes, tout en étant dans une logique territoriale et métropolitaine
- Veiller au calendrier : juillet prochain ordonnance / conditions juridiques, budgétaires et fiscales de la MGP

**Date de la prochaine réunion : Mercredi 5 mars de 14h30 à 16h – 55 rue de Lyon Paris 12 – 3<sup>ème</sup> étage**